Observations sur les Luxations : envoyées à l'Academie Royale de Chirurgie au mois de Mars 1770 par M. Pietsch, Demonstrateur à Altkirch

ARC 12 d. 25 n°1

Observation I.

Sur une Subluxation des vertebres du Col

Le nommé Jean Muller, agé d'environs trente ans, Tailleur au village de Schlierbach, baillage de Landser allant à Basle fut surpris au fauxbourg de la dite ville par la pluye, voulant gagner le côté de la ruë où elle étoit moins forte, un Carosse qui passa dans ce moment le toucha si rudement qu'il fut renversé, la rouë de derriere lui passa sur la nuque. Il resta evanouï sans mouvement, ni sentiment. Les Soldats qui gardoient la porte l'ayant trouvé en cet état le porterent au corps de garde et firent venir un chirurgien pour lui donner le secours necessaire. Il le saigna et lui mit devant le nez un esprit volatil, ce qui le fit revenir de son evanouissement on le porta dans une auberge voisine où ce chirurgien le soigna.

Au bout de quelques jours il se vit en etat de retourner dans son village quoiqu'il ne pût lever la tête, le menton étant toujours appuië sur la poitrine laquelle, par les efforts que le malade faisoit pour porter sa tête, se trouva fort elevée, de maniere qu'au premier abord il paroissoit avoir une bosse sur la poitrine. Il s'adressa pendant six mois à plusieurs Medecins et Chirurgiens qui lui firent des remedes l'un après l'autre, mais infructueusement.

Ayant entendu parler de moi il vint me trouver au commencement de l'année 1766. en me témoignant qu'il regardoit comme derniere ressource la confiance qu'il avoit en mon savoir. J'examinai son col et je trouvai sur la 4. 5. et 6me vertebres du côté gauche des inegalités et bosses aux apophyses transverses, un creux entre les apophyses epineuses de la 5 et 6me vertebres ce creux étoit borné par enhaut et en bas par des élevations inegales. C'étoit de cet endroit que le col et la tête commenceoient à pencher sur le devant un peu obliquement à droite.

Je reconnus (le Sujet etant fort maigre) que ces deux apophyses epineuses étoient ecartées obliquement l'une de l'autre et qu'elles avoient été fracturées, de même que les apophyses tranverses desdites vertebres du côté gauche, que le ligament cervical avoit été dechiré ou du moins relaché au point à y faire un creux.

J'essayai à redresser la tête et le col de cet homme même en le soulevant par le menton, mais je sentis une resistance avec froissement et craquement au dit endroit du col. Je les attribuai au frottement des apophyses les unes contre les autres et je desistai de l'entreprise.

Je pris du tems pour deliberer sur le parti que je devois prendre pour retablir les parties derangées en leur etat naturel. Je previs que les callus des apophyses fracturées et le derangement de ces mêmes apophyses mettroient obstacles à la reposition des apophyses obliques luxées, et qu'après la reposition il seroit difficile, si non impossible de maintenir la tête dans son assiette par un bandage ordinaire ; après quelques reflexions je formai le projet suivant.

1) de ramollir les callus et toute la partie derangée 2) de remettre par la force la tête et le col dans son etat naturel au risque de faire prêter les callus ou de fracturer de nouveau les apophyses. 3) d'appliquer ensuite un emplâtre fortifiant et consolidant à la partie 4) de maintenir la tête dans son assiette par le moyen d'une machine que j'inventerois à ce sujet. Je pris en même tems les dimensions pour la machine que je voulois faire construire. Je donnai un onguent emollient au malade en lui ordonnant de se faire frotter la partie ~~derangée~~ deux fois par jour jusqu'à nouvel ordre, et je le renvoyai chez lui

J'employai un Serrurier assez habile de cette ville pour l'exécution de la dite machine. Elle consistoit en une plaque de fer de la largeur de quatre doigts, elle regnoit depuis la premiere vertebre des lombes jusqu'au bas du col, ici la plaque se reserroit et ne formoit qu'un cilindre, lequel etant plié suivant la direction naturelle de l'épine montoit jusqu'à l'occiput, au haut de ce cilindre se trouvoit un demi cercle de fer battu de la largeur de deux doigts se tournant sur un pivot, afin d'embrasser la tête jusqu'aux tempes et de suivre ses mouvemens lateraux; une courroye de la même largeur regnoit autour du dit cercle et de la tête, en la tenant enfermeé, le tout étoit garni de peau de gans et bourré de crin, la boucle étoit coucheé sur le demi-cercle de fer pour ne pas blesser le malade. La plaque de fer qui regnoit le long du dos étoit garnie à sa face externe de six boutons du même metal et à l'interne elle étoit bourré de crin et couverte de peau, elle remplissoit le creux qui se trouve sur l'epine entre les omoplates et les cotes. Les six boutons servoient à assujettir un cuir aussi large que la plaque étoit longue et qui faisoit le tours de la poitrine, il étoit echancré sous les bras, et garni par devant de boucles et de courroyes.

Cette machine ne fut acheveé que la veille du dimanche des Rameaux. J'en avertis le malade en lui demandant le jour qu'il voulût se soumettre à l'operation que je jugeois necessaire. Il choisit par devotion le vendredi saint, je me rendis ce jour au dit village situé à trois lieuës d'Altkirch. Assisté de sieurs Bisch et Hamel, Chirurgiens jurés des environs, que j'avois fait venir, je fis coucher le malade sur un banc étroit, de maniere que ses epaules debordoient ce banc, je plaçai en face l'un de l'autre mes aides de façon que la cuisse droite de l'un et la gauche de l'autre appuyoient contre les epaules; du coté des pieds je fis asseoir sur le banc un fort païsan, en lui ordonnant de saisir les hanches du malade et de les tirer vers lui dans le tems que je ferois l'extension du col. Je me plaçai au sommet de la tête; ayant couché mes pouces sur les apophyses mastoïdes et saisi de mes doigts la partie superieure de la nuque, je tirai de toutes mes forces vers le coté opposé à celui où la tête penchoit, ordonnant à mes aides de faire de même la contre-extension. Ils entendirent ainsi que moi une crepitation au col du malade, je sentis de mes doigts qu'il s'y faisoit un changement et froissement dans les inegalités qu'il y avoit du coté gauche; je jugeai par là que les apophyses transverses se fracturoient ou leurs callus se rompoient et que l'apophyse oblique du coté droit s'étoit remis. Ayant ainsi retabli le col et la tête dans leur situation naturelle, je fis plusieurs mouvemens lateraux, n'y appercevant aucun gêne, j'appliquai un grand emplâtre ad rupturas sur une peau ferme à la nuque, et j'assujetir la tête par la machine susdite.

Le malade s'étoit evanouï pendant l'operation, je le fis porter dans son lit et j'ordonnai de lui faire une saigneé, pendant que la troisieme once de sang couloit, il revint de son evanouissement, j'en fis tirer six.

J'ordonnai à sa femme de ne point defaire la machine pendant huit jours, quelque gêne qu'elle causât au malade. Au bout de ce tems le S.r Bisch à qui j'en avois donné commission l'ouvrit et appliqua un ~~autre~~ nouvel emplâtre, il me fit dire que le malade remuoit sa tête lateralement. Je lui fis savoir qu'il devoit arranger son lit d'une maniere que l'épine et la tête fussent couchées horizontalement, qu'il resteroit pendant la nuit sans la machine, que le matin on la remettroit, et qu'on le feroit lever pour se promener. On le gouverna ainsi pendant cinq semaines en changeant dans chacune l'emplâtre

Un matin le malade sans y penser, se mit sur son seant dans le lit, il fut surpris d'une joye extrême sentant que sa tête se tenoit en son equilibre il appella sa femme pour voir cet heureux effet de mes soins, elle usa de précaution et remit la machine, toutefois elle me fit part de cet evenement

et demanda mon avis. Je me transportai auprès du malade, ayant vu que la tête se tenoit en son assiette et faisoit sans gêne des mouvemens en tous sens j'ordonnai que le malade porteroit encore pendant quinze jours cette machine quand il seroit de bout; qu'ensuite il se feroit une calotte de cuir fort à laquelle il attacheroit une courroye, qui regneroit tout le long de l'epine et seroit attaché à une ceinture de cuir, qu'il porteroit autour des hanches, afin de soutenir la tête et d'empêcher que par son poids elle ne tombât en devant quand il travailleroit à son metier, il fit ainsi quelques mois. Dans l'automne de la même année il vint me voir portant la tête en sa situation naturelle, et faisant tous les mouvemens.

Observation II.

Sur une Subluxation des vertebres des Lombes

Dans le mois d'Octobre 1748. Je fus appellé à la Caserne à Aussitz en Moravie pour voir un Soldat malade du Regiment de l'Empereur. Je m'y rendis à neuf heures du matin et je le trouvai couché dans son lit, n'ayant eû ni mouvement ni sentiment aux extremités inferieures depuis la veille; quoiqu'il eût bu copieusem: il n'avoit pas uriné, ni été à la selle, son visage étoit rouge, la peau brulante et le poulx élevé. Je m'informai de ce qui lui étoit arrivé et ce qui pouvoit avoir causé cette maladie.

Il me dit qu'à l'heure de la retraite étant rentré à la Caserne, il étoit monté sur un banc mal soutenu pour mettre son chapeau sur une poutre qui soutenoit le plancher, le banc ayant commencé à branler, lui pour eviter de tomber voulant tenir l'equilibre s'étoit fait un effort aux reins dont il avoit senti et ouï un craquement, que dans l'instant les jambes lui avoient manqué et qu'on avoit été obligé de le porter au lit; les Soldats de la même chambrée confirmerent ce qu'il me disoit.

Je le fis tourner et je trouvai à droite de l'epine entre la premiere et la seconde vertebre des lombes une elevation, j'y reconnus une subluxation des apophyses obliques des dites vertebres, je remarquai même que l'epine faisoit en cet endroit un arc dont la convexité regardoit le côté droit, coté de la subluxation. Etant fort occupé des autres malades du Regiment, j'imaginai et je mis sans balancer en oeuvre le moyen suivant.

J'ordonnai qu'on m'apportât un tonneau d'environs deux mesures (demi muid) sur ce tonneau je fis mettre une couverture de laine pliée en plusieurs doubles, on porta la dessus le malade et le coucha sur le ventre. A un bout du tonneau je fis mettre une chaise et j'ordonnai à un Soldat de se tenir à l'autre bout. Cet arrangement fait, j'otai mes souliers, je montai sur la chaise et je mis mon pied droit sur l'os sacrum et la derniere vertebre des lombes, et le pied gauche sur les dernieres du dos et la premiere des lombes, j'appuyai mes mains sur les epaules du Soldat qui étoit devant moi, puis me tenant tantot sur le pied droit tantot sur le gauche dont je tournai quelques fois les doigts sur l'elevation, en même tems je fis faire une extension de l'epine par deux Soldats et rouler le malade tant soit peu sur le tonneau faisant faire aussi une flexion de l'epine tantôt à gauche, tantôt à droite, tantot en biais. Au bout de quelques minutes de cette operation moi et ceux qui étoient autour de moi entendîmes un craquement et nous vîmes disparoître dans le même moment l'élevation et l'epine devenir droite. Je fis laver les reins avec l'esprit de Romarin et y appliquer des compresses trempées dans du vin aromatique chaud soutenuës par la serviette et le scapulaire.

Deux heures après je revins voir le malade, il avoit déja uriné copieusement et poussé une selle, il remuoit aussi les jambes quoique foiblement. Je lui fis faire une saignée et boire une tisane rafraichissante. On continua l'application du vin aromatique, le malade se leva le troisieme et sortit le huitieme jour après que je lui eus fait appliquer aux reins un emplâtre nervin qu'il a porté pendant quelque tems.

Observation III.

Comme la commotion de la moelle epiniere est fort relative aux subluxations de l'epine, quant aux symptomes, et que le chirurgien peut facilement s'y méprendre, j'en rapporterai une observation que j'ai eû occasion de faire dans la même année, dont voici le precis.

Deux Soldats du même Regiment et de la meme compagnie étant à boire au cabaret prirent querelle ensemble, la dispute s'étant echauffée l'un provoqua l'autre à se battre à la bayonette avec lui. Ils sortirent, etant arrivés dans la cour, l'un sans degainer empoigna l'autre; en luttant ils s'approcherent d'un puit et se serrant contre le contours de pierre de la hauteur de trois pieds ils perdirent l'equilibre et se culbuterent dedans. Une servante qui vit cet accident en avertit dans l'instant les Soldats qui buvoient dans la salle.

Ils accoururent tous, l'un d'eux poussé par une noble générosité de sauver la vie à ses camerades sauta sur le seau à puiser, lequel tenant à une mauvaise corde pourrie, celle-ci se dechira, le dit seau tomba le premier, et le Soldat avec les reins dessus d'une hauteur d'au moins trente pieds.

On prit plus de précaution pour tirer ce dernier qui demandoit du secours. Etant tiré on le coucha par terre, ne pouvant pas se tenir sur ses jambes et on m'envoya chercher. Je vins et regardant dans le puit je vis les jambes de ces deux malheureux athletes hors de l'eau jusqu'au jarret.

Je fis porter le dit Soldat dans une chambre. J'examinai son dos et je trouvai une meurtrissure depuis l'os sacrum jusqu'à la premiere vertebre des lombes sans apparence de subluxation. Je fis laver le long de l'épine avec de l'eau de vie et du savon, pendant qu'on faisoit un sachet d'herbes aromatiques que je fis tremper dans du vin chaud et appliquer. On le saigna le même soir.

Le lendemain je vis le malade, il n'avoit ni uriné ni poussé de selle du moment de l'accident; je lui fis donner un lavement d'herbes carminatives et aromatiques avec deux gros de sel commun, il le rendit imparfaitement. Je lui fis faire une seconde saignée et ordonnai des embrocations huileuses sur le bas ventre, je fis mettre dans chaque pinte d'une tisane aperitive et diuretique un gros de nitre. Par ces remedes les excretions arretées se retablirent petit à petit, pour mieux exciter le jeu des fonctions je lui fis faire des frictions le long des extremités inferieures et les laver aprés avec de l'essence d'euphorbe et d'esprit de romarin parties egales. Le mouvement et le sentiment s'y remirent peu à peu. Dans la suite je fis appliquer sur toute la region renale un emplatre nervin, mais le malade ne recouvra une pleine jouissance de ses jambes qu'au bout de trois semaines.

Observation IV.

Sur une Diastase du Rayon partie superieure

Le nommé Zigobat agé d'environs vingt sept ans Soldat au dit Regiment étant en 1747. rudement poussé par un de ses camerades contre une table, sentit un mal violent au bras droit avec impuissance de s'en servir; on m'envoya chercher. Je trouvai l'extremité superieure du Rayon au pli du coude sans apparence de fracture. Je la remis en sa place, j'y appliquai un bandage convenable et je couchai l'avant-bras en supination dans une echarpe, je fis souvent arroser le coude avec de l'eau de vie.

Au bout de huit jours je defis le bandage et je trouvai la tête du rayon à la même place, c'est à dire sous l'apophyse coronoide de l'os du coude où je l'avois trouvé la premiere fois. Je mis mon pouce dessus et tournant avec ma main droite le bras en supination, je la remis en place et l'y retins par une compresse epaisse, sur laquelle j'appliquai de nouveau un bandage connu sous le nom de doloire pour la luxation du coude, mais au lieu de mettre le bras en echarpe, je le tenois perpendiculairement et en supination.

Dix jours aprés j'ouvris le bandage et je trouvai la tête du rayon encore au dit endroit. Je variai la situation du bras et je changeai les remedes pendant quatre mois en tant de façons qu'il seroit trop long de les detailler ici. Bref! quelque chose que je fisse, je ne pus jamais reussir à maintenir la tête dans sa situation naturelle, ce Soldat resta estropié, et on fut contraint de lui donner les invalides.

ACADEMIE ROYALE

Observation V.

Sur une diastase de l'os du Coude extremité inferieure

La nommée Marie Anne Montron agé de trente ans, servante chez les freres Garosse, Marchand en la ville d'Altkirch vint me trouver en 1766. pour me faire voir une élevation à l'extremité inferieure de l'avant bras droit. J'examinai le mal et je trouvai que c'étoit une diastase de l'extremité inferieure du coude; je l'interrogai sur l'origine de ce mal: elle me dit

Que son maître lui ayant ordonné de mener le cheval chez le marechal pour le faire ferrer, que tenant le pied il avoit fait un mouvement, et ne voulant pas le lacher, elle avoit serré les doigts autour du pied avec tant de force qu'en ce moment elle entendit un craquement, et qu'elle sentit en même tems un mal si violent dans l'articulation qu'elle fut obligé de lacher le pied, n'etant plus en sa puissance de le tenir, qu'en arrivant à la maison elle y avoit vû une elevation de l'os et qu'elle avoit appliqué autour du poignet un linge trempé dans de l'eau de vie. Que depuis trois mois que cela lui étoit arrivé, elle y sentoit toujours du mal et qu'elle n'avoit pas tant de force dans cette main que dans l'autre.

Examinant le mal de plus près je fus confirmé que c'étoit une diastase de l'os du coude dont la tête s'élevoit beaucoup dans la pronation et s'abaissoit dans la supination. Pour remettre et tenir ensemble ces deux extremités, je mis en oeuvre les moyens suivans.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

J'appliquai l'emplâtre ad rupturas etendu sur du cuir qui ne pretoit point autour du poignet en tenant la main en supination; puis je mis un autre cuir de la largeur de trois travers de doigt garni d'une plaque de fer couverte de peau de gans et bourré de crin d'une maniere que cette plaque faisoit une compression sur l'extremité de l'os du coude, je serrai ce bandage par deux courroyes et autant de boucles au dedans du poignet. je recommandai à la malade de tenir autant qu'elle pourroit le bras en supination surtout etant au lit.

Au bout de huit jours je changeai d'emplâtre et je m'apperçus que l'elevation de cet os n'étoit plus si considerable qu'elle le fut auparavant, j'ordonnai à la fille qu'elle continuât de porter le bandage, mais elle le quitta peu de tems après, disant qu'il la genoit dans l'exercice de ses fonctions domestiques, et que la jointure ne lui faisoit plus mal depuis qu'elle portoit l'emplatre, elle en prit successivement encore deux. Comme elle porte souvent des marchandises de la boutique de ses maitres en ma maison, j'ai occasion de voir que j'ai remedié en partie à son mal, et qu'elle peut faire sans gêne les ouvrages de son etat.

Observation VI.

Sur une luxation complette de l'os de la premiere phalange, d'avec celui de la seconde du doigt index.

Me trouvant en l'année 1747. à Ischel, ville d'une domaine de l'Imperatrice Reine en haute-Autriche, une maitresse cuisiniere me fit voir la fille d'un officier civil qui venoit apprendre à faire la cuisine et de la patisserie chez elle, disant qu'elle avoit mal au doigt. Elle etoit agée d'environs quinze ans.

C'etoit le doigt index de la main droite, dont l'os de la seconde phalaga etoit luxé et [monté] descendu jusqu'au milieu de celui de la premiere interieurement.

il n'y avoit point d'enflure. Je lui demandai de quelle façon ce mal lui etoit venu, elle me dit qu'ayant levé le couvercle d'une grande bahuë pour en tirer quelque chose, ce couvercle retombant à sa place elle y avoit opposé la main, que le dit couvercle avoit porté contre ce doigt seul, qui s'étoit plié en arriere, que dans le moment elle avoit oui un craquement, qu'elle avoit senti un mal violent et une impuissance de mouvoir le dit doigt, qu'en le regardant elle avoit trouvé plus court que celui à l'autre main et une bosse en dedans.

Pour remettre les os disloqués en place je me comportai de la maniere suivante. Je pris deux rubans de filoselle, j'en fis une anse autour de chaque os disloqué et puis faisant faire par deux aides l'extension et la contre-extension je poussai avec le pouce de ma main droite l'extremité descenduë jusqu'au dessus de l'autre extremite, en tenant les deux extremités assujetties avec une main, je fis la flexion dans le dit article avec l'autre main.

Etant assuré que les parties deplacées étoient remises en place, j'appliquai une bande proportionnée trempée dans une eau vulneraire spiritueuse, faisant deux tours autour de l'article, et montant par doloire jusqu'à la racine de ce doigt, je la passai par dessus le dos de la main, faisant un tour autour du poignet, puis revenant jusqu'à la pointe du doigt je compris dans les tours suivans quatre planchettes minces de bois de sapin, une à chaque côte du doigt et je finissois la bande par doloires

Huit jours aprés j'otai les deux planchettes de dessus et de dessous, je mis en leurs places de petites longuettes, au bout d'un pareil tems je ne mis plus de planchettes, mais seulement des longuettes et la bande pour donner la liberté à la malade de faire avec ce doigt des mouvemens de flexion et d'extension; voyant que tout alloit bien je substituai au bandage un emplâtre confortant que cette demoiselle portoït encore quelque tems en se servant de ce doigt comme de celui à l'autre main.

Reflexion

Ces observations m'ont paru interessantes, vû qu'elles sont assez rares et que même des savans chirurgiens, qui ont traité <u>ex professo</u> cette partie de la chirurgie, et qui en ont ecrit des livres, n'ont pas eû l'occasion d'en faire, pendant une longue suite d'années d'exercice en chirurgie.

Quoique celle-ci soit definie un art qui apprend à guerir les maladies externes par une methodique application de la main; neanmoins les obs. I et II. font voir qu'on y peut aussi quelquefois employer avec succès les pieds, les genoux, les cuisses &c. J'avouë que dans le tems que fis la reduction sur le sujet de l'obs. II. il ne me souvint point d'en avoir lu quelque chose dans les auteurs, je ne l'avois encore moins vu faire; mais possedant l'anatomie et à l'aide d'un jugement pratique, je m'y pris de la façon que j'ai exposée.

Plusieurs auteurs admettent la possibilité d'une luxation complette de l'épine, je ne disconviens pas de la possibilité, mais je dis qu'elle n'est pas du nombre des maladies curables, le derangement dans les parties est trop affreux pour que leurs fonctions puissent s'exécuter, et les accidens qui arrivent dans le moment même enlevent le malade aux soins de la chirurgie

Il seroit à souhaiter qu'on determinât ce qu'on doit entendre par Luxation incomplette ou subluxation et luxation complette des vertebres. Quant à moi j'entens par cette derniere 1) lorsqu'une vertebre par quelque violence est tellement contournée que son apophyse transverse se trouve au dessus l'epineuse de la suivante 2.) lorsque les deux apophyses descendantes de l'une se trouvent devant les ascendantes de la suivante. Dans l'un et l'autre cas la moëlle epiniere est ecrasée et en destruction, par consequent ils sont tous deux mortels; Excepté le dernier, qui, dans quelques enfans en bas age ne pourroit pas devenir tel eû egard à la souplesse des parties et des epiphyses.

J'entens par Luxation incomplette ou subluxation lorsqu'une seule apophyse descendante d'une vertebre se trouve devant l'ascendante de la suivante alors il se fait seulement une compression sur la moëlle épiniere. Dans le sujet de l'obs. I. l'apophyse oblique descendante de la cinquieme vertebre du col se trouvoit devant l'ascendante de la sixieme du côté droit; et dans le sujet de l'obs. II. l'apophyses oblique descendante de la premiere des lombes se trouvoit devant l'ascendante de la seconde, au même côté. Pareil derangement doit se trouver à l'epine dans la plûpart des personnes auxquelles on voit le côl tortu ou les reins brisés. Un homme de condition de ces environs m'a assuré qu'un de ses amis avoit par accident le col tortu, qu'aprés avoir pendant quelques années inutilement employé differens remedes et même les bains, son col fut redressé en un moment par un païsan de la Lorraine nommé Valtageaut, demeurant à Buissant, fort expert pour la reduction des luxations. Je connois en cette ville une demoiselle agée de plus de quarante ans, qui en son enfance à eû les reins disloqués par la negligence de sa garde on n'y a pas remedié et cette infirmité l'accompagnera jusqu'au tombeau. Dans l'année 1766. j'avois une servante agée de trente ans qui avoit le

même defaut dans les vertebres des lombes. La raison que dans des pareilles affligées toutes les fonctions s'executent, c'est que la moelle epiniere n'a jamais souffert une dissolution des continuité, et que malgré la compression ou l'angle qui y existe le fluide nerveux s'est frayé une route au travers de cet obstacle.

J'ai remarqué dans les observations sur les playes d'armes à feu que j'ai envoyées à l'academie en 1764. que les blessés, dans lesquels la balle avoit touché au corps des vertebres ou fracturé des apophyses, s'etoient ressentis pendant longtems d'un malaise dans les fonctions des visceres du bas ventre, et que surtout ils se sont plaint d'un grand mal à l'estômac. L'observation III. confirme cette remarque.

Les auteurs conviennent unanimement que dans la diastase du rayon la difficulté de remettre et de tenir la tête du dit os dans sa place provient de l'attache des muscles pronateur rond et biceps. Une autre difficulté c'est qu'on y peut pas faire une compression suffisante sur la dite tete à cause de la proximité des vaisseaux sanguins et des nerfs. La diastase de l'os du coude dans le sujet de l'obs. V. étoit causée par les muscles qui y ont attaché; c'est pourquoi les gens qui font de forts ouvrages de main y sont fort exposés et on en remarque dans beaucoup. On doit attribuër l'absence des symptomes et la prompte guerison de la demoiselle en l'obs. VI. à la laxité des fibres dans son individu, et à sa grande jeunesse.

Avant d'entreprendre une reduction des vertebres luxées et accompagnées de paralisie des extremités inferieures, je conseillerois de vuider la vessie urinaire par le moyen d'un algali, crainte qu'étant remplie d'urine, il ne s'y fasse une trop grande distension, ou qu'elle ne creve tout à fait dans les efforts violens qu'on est obligé de faire dans cette operation. On pourroit aussi y faire preceder une saignée, on se procureroit par ce moyen deux avantages 1) on diminueroit la plethore et on empêcheroit qu'il ne se rompe quelque vaisseau. 2) on occasionneroit un relachement général dans toutes les fibres du corps, ce qui ne contribuëroit pas peu au succès de l'operation.

Monsieur

J'ai reçu dans son tems la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire du 6 Janvier par laquelle vous me mandez que l'Academie a accueilli les observations que je lui ai envoyées il y a deux ans, et que s'il y en avoient quelques unes qui soyent relatives aux matieres qui sont traitées dans le 5e tome auquel on travaille actuellement, elles y seront placées.

Je suis sensible à l'honneur que l'Academie veut faire à mon ouvrage, cette assurance flatteuse reveille mon zéle pour le progrès de la chirurgie et m'engage à vous envoyer les observations ci-jointes en vous priant Monsieur, de les faire agréer à votre savante Compagnie. Je serois fort flatté si dans le nombre de mes précedentes observations et de celles-ci il se trouvât trois qu'elle jugeât dignes d'un prix.

En vous demandant la Continuation de votre amitié j'ai l'honneur d'etre avec la plus parfaite estime

Monsieur

à Altkirch
le 27 Mars
1770.

votre très humble et
très obeïssant serviteur
Pietsch

n°. 6.